

## **Les commerçants indépendants de l'habillement tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences économiques dramatiques de nouvelles contraintes sanitaires qui interviendraient le 5 janvier à la veille des soldes**

Paris, le lundi 27 décembre 2021

Alors que le Premier ministre a annoncé un nouveau Conseil de défense sanitaire le 5 janvier prochain avec de nouvelles mesures restrictives à la clé pour faire face à la forte propagation du variant omicron, les commerçants redoutent des conséquences économiques dévastatrices alors que la période des soldes débutera le 12 janvier, ce qui correspondra à une nouvelle période de grande fréquentation.

**La situation financière des commerçants ne leur permet pas d'affronter une nouvelle vague de fermetures administratives ou de restrictions de fréquentation**

La vaccination de masse reste pour l'instant le seul barrage au virus et donc à la fermeture administrative, aux couvre-feux et à d'autres mesures qui ne sont une solution pour personne.

**Les commerçants sont extrêmement impliqués pour faire respecter strictement les consignes sanitaires existantes.**

Le protocole sanitaire dans les commerces exige déjà le port obligatoire du masque, un sens de circulation adapté pour éviter les regroupements ainsi que le respect des gestes barrières. Ces mesures fonctionnent et sont déjà très respectées.

Ce protocole déjà exigeant et très efficace ne nécessite pas de durcissement dans le contexte actuel d'accélération de la vaccination de la population.

La Fédération nationale de l'Habillement (FNH) s'engage à faire un rappel à l'ensemble de ses adhérents qui sont déjà fortement mobilisés pour que les mesures de protection du public propres au secteur ainsi que l'ensemble des gestes barrières individuels soient appliqués à la lettre dans chaque établissement.

**Pour Paola Szostka, Présidente de la FNH** : « *Les perspectives liées à cette nouvelle vague épidémique font planer une incertitude grandissante de nature à casser le processus de reprise en 2022. A cette incertitude s'ajoute le manque de vision sur les décisions gouvernementales qui ne nous permettent pas d'organiser notre activité sereinement. Surtout que janvier et février sont des mois cruciaux pour les collections. De nouvelles décisions de restriction sanitaire seraient une véritable menace de faillites.* »

**A propos de la FNH** : La Fédération Nationale de l'Habillement est la seule organisation représentative du commerce de détail indépendant de l'habillement et du textile dans toute sa diversité. La FNH regroupe ainsi les commerçants et les groupements de détaillants du prêt-à-porter, de la mercerie

et du tissu (40.000 points de vente, 80.000 emplois, 12,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En savoir plus : <https://www.federation-habillement.fr/>

**Contact presse :**

Florence Bonnet-Touré

[fbonnet-toure@federation-habillement.fr](mailto:fbonnet-toure@federation-habillement.fr)

06.40.81.49.10